



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Dijon, le 7 septembre 2018

Isabelle MAGNIN  
IA-IPR d'éducation musicale et chant choral,

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les principaux  
de collège  
mesdames et messieurs les proviseurs de lycée  
et lycée professionnel

**CORPS D'INSPECTION**  
**Inspection d'Académie**  
**Inspection Pédagogique**  
**Régionale**

Affaire suivie par :  
Isabelle MAGNIN

Référence :  
IM/MY

Téléphone  
03 80 44 87 05

Courriel  
[Isabelle.magnin@ac-dijon.fr](mailto:Isabelle.magnin@ac-dijon.fr)  
[corpsdinspection2@ac-dijon.fr](mailto:corpsdinspection2@ac-dijon.fr)

Rectorat de Dijon  
Secrétariat IA-IPR  
2G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon Cedex

### **Objet : Lettre de rentrée Éducation musicale 2018-2019**

Après une trêve estivale bien méritée, je vous espère tous plein d'énergie et d'envies pour mettre en place de nouveaux projets pédagogiques afin d'accompagner l'ensemble des élèves vers leur réussite et leur épanouissement.

Ce volet disciplinaire vous permettra de retrouver ou prendre connaissance des informations utiles propres à l'éducation musicale et au chant choral, pour conduire vos missions tout au long de l'année scolaire.

Avant de les aborder, je commencerai par souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues, professeurs stagiaires lauréats des différents concours, professeurs titulaires qui rejoignent notre académie. Je tiens également à remercier à nouveau toutes celles et tous ceux qui se sont particulièrement investis l'an passé dans divers travaux-actions-missions, et plus spécifiquement dans le chant choral et l'accompagnement des projets du Festival choral académique, la formation initiale et continue, l'accompagnement de professeurs, le numérique, les examens et concours.

#### **LE PLAN CHORALE**

Sans revenir sur l'ensemble des éléments abordés lors des réunions-bilan de juillet 2018, j'attire à nouveau votre attention sur quelques-uns qui témoignent de la valorisation des pratiques vocales par les deux ministères et donc de l'investissement des professeurs :

- La reconduction du dispositif **Rentrée en musique** : un grand merci aux nombreux collègues qui m'ont transmis les actions mises en place, merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait de me signaler les opérations conduites dans vos établissements ;

- **L'Enseignement facultatif de chant choral** :

En ce début d'année, monsieur le Ministre a rappelé à de nombreuses reprises l'importance de la **pratique musicale collective**, vecteur de développement de compétences diverses, d'épanouissement, levier pour faciliter les apprentissages, pour gagner en confiance, ...

Dans cette logique, **l'enseignement facultatif de chant choral** doit être proposé dans tous les collèges à cette rentrée à tous les élèves qui **souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral**.

**« Ce nouvel enseignement de 2 heures, est valorisé au DNB au même titre que tous les enseignements facultatifs »** (cf dossier de presse : Chapitre 1 : transmettre les savoirs fondamentaux - Fiche 6 « la culture et la pratique artistique, clés essentielles de l'émancipation des élèves ») :

- s'ils suivent l'enseignement facultatif ils peuvent bénéficier de points supplémentaires (10 points : objectifs d'apprentissage atteints / 20 points : objectifs d'apprentissage dépassés) ;

- pour l'épreuve orale, le projet choral peut faire l'objet de la soutenance.

Je vous invite à informer vos élèves, les parents de ces possibilités



Le programme de l'enseignement facultatif de chant choral au collège est fixé pour la rentrée 2018, vous le trouverez au BO n°30 du 26 juillet 2018. Ce texte réglementaire souligne les objectifs et attendus. Je me permets, sans oublier l'ensemble, d'attirer votre attention sur quelques extraits qui guideront vos choix et pratiques pédagogiques :

- il vise un **projet artistique approfondi tout au long de l'année scolaire**, développant des techniques vocales et musicales spécifiques ;
- il propose une expérience originale qui contribue à acquérir les **compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** / - Il contribue aussi à la mise en œuvre de **l'enseignement moral et civique**, et particulièrement des trois finalités qu'il poursuit : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique. / - il mobilise et **développe quatre champs de compétences principaux**. Les deux premiers, **référés au concert et à l'espace scénique**, sont spécifiques à l'enseignement facultatif de chant choral ; les deux suivants approfondissent les **compétences développées par l'enseignement d'éducation musicale à l'école et au collège au service de projets artistiques** qui se déploient sur l'ensemble de l'année scolaire ;
- S'agissant d'un enseignement facultatif, inter niveaux, son **évaluation** doit être envisagée selon des modalités spécifiques ;
- Il **mobilise des répertoires diversifiés, exigeants et adaptés aux projets comme aux voix des enfants et adolescents** / - **Le choix des répertoires est guidé par le projet artistique et par les possibilités des voix d'enfants et d'adolescents**. Il prend en compte en particulier la mue des garçons. Il permet de chanter progressivement en polyphonie en privilégiant des œuvres de qualité. **Au fil des années scolaires successives, il s'attache à mobiliser la musique de toutes périodes et esthétiques, a cappella ou avec accompagnement**. / **La variété des répertoires contribue à étoffer la culture des élèves. Ils concernent la chanson actuelle, la chanson du patrimoine récent ou ancien, français et étranger, les airs d'opéra, de comédie musicale, des airs sacrés ou des mélodies et lieds**. / Chaque année, **en complément du projet annuel qui repose sur la cohérence thématique et stylistique des pièces travaillées**, la chorale inscrit à son répertoire des œuvres témoignant des valeurs et principes fondant la **citoyenneté républicaine et européenne**.

→ Pour retrouver les textes de référence dans leur intégralité :

- vademecum « la chorale à l'école, au collège et au lycée :

<http://eduscol.education.fr/cid130767/la-chorale-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html> ;

- programme **de l'enseignement facultatif de chant choral** : B.O. No 30 du 26 juillet 2018 :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=132989](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989) .

→ Accès au dossier de presse :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Rentree\\_2018-é019/82/9/2018\\_DPrenree\\_989829.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Rentree_2018-é019/82/9/2018_DPrenree_989829.pdf)

#### ➤ **Le Festival choral académique :**

Les projets inscrits au Festival choral académique 2018 ont une fois encore permis à un large public d'assister à des spectacles-concerts de qualité, chacun des acteurs ayant travaillé dans ce sens. Je vous en remercie et vous invite à poursuivre le développement qualitatif des projets, à travailler davantage à la diversité des projets, afin d'ouvrir les élèves à la diversité stylistique et esthétique attendue.

Les coordonateurs départementaux pour le chant choral (Alexandra FOURNIER (21), Sophie ARNOULT et Marie-Catherine PILLOT (58), Marianne REISZ (71), Eric MARTIN (89)) et moi-même sommes à votre écoute pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site disciplinaire académique.

Je vous demanderai à nouveau de renseigner dans le courant de l'année un document spécifique, utile à l'état des lieux de cet enseignement. Grand merci à nouveau pour vos retours effectués l'an passé.

→ Pour mémoire les documents académiques Chant Choral :

[http://musique.ac-dijon.fr/new/charte\\_academique\\_chant\\_choral.pdf](http://musique.ac-dijon.fr/new/charte_academique_chant_choral.pdf)

### **LE LYCEE : RÉFORME – PROGRAMME LIMITATIF**

#### ➤ **La réforme du lycée :**

La nouvelle organisation du lycée et les nouvelles modalités du baccalauréat (à partir de la session 2021) sont parus au Bulletin Officiel du 16 juillet 2018 :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=37963](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37963) .

L'enseignement de la musique, dont les nouveaux programmes sont actuellement en cours d'écriture, figure toujours dans l'offre de formation, au titre des enseignements de spécialité dès la classe de première (4H passant à 6H en terminale) et des enseignements optionnels dès la seconde (3H). Les actualités vous seront communiquées au fur et à mesure de l'année



➤ **Le programme limitatif du baccalauréat session 2019 :**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=126976](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126976)

- *option facultative toutes séries :*

- *Birdland (In albums : Heavy weather - Weather Report (1977) / Extensions - The Manhattan Transfer (1979) / Back on the Block - Quincy Jones (1989) / Minimal Movie - Ensemble Hyperion (2000));*
- *Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, the Four Seasons (extraits : cf BO).*

- *enseignement de spécialité série L : un corpus d'œuvres commun aux quatre thématiques :*

- *Johann Sebastian BACH : Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit, BWV 106, (Actus Tragicus) : numéros 1 à 5 ;*
- *Felix Mendelssohn : Octuor à cordes en Mib majeur, op20 : Allegro moderato ma con fuoco*
- *John Adams : Short Ride In A Fast Machine*

### LE PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

Vous trouverez sous l'onglet disciplinaire, dans les modules de formations transversales, une offre que je vous invite à consulter :

Quelques formations **à candidature individuelle** plus particulièrement ciblées sur notre discipline :

- LES USAGES DU NUMERIQUE EN EDUCATION MUSICALE (18A0070449) ;
- LA PROBLEMATIQUE FIL ROUGE DES APPRENTISSAGES (18A0070451) ;
- LE TRAVAIL COOPERATIF/COLLABORATIF(18A0070452) ;
- 2 dispositifs intitulés JOURNEES D'ETUDES DISCIPLINAIRES ouverts à tous, professeurs enseignant au lycée ou au collège :
  - 18A0070458 : intervention de deux universitaires autour des œuvres au programme limitatif du baccalauréat et leur contexte : Max NOUBEL pour l'entrée RICHTER / Philippe GONIN pour l'entrée BIRDLAND ;
  - 18A0070459 : Corps, voix et espace (formation en collaboration avec le LAB).

La **formation inter académique LYCÉE** se déroulera cette année encore dans notre académie. Lors des deux journées, Max NOUBEL universitaire interviendra sur l'œuvre de John ADAMS dont il est un des spécialistes. Bien que s'adressant particulièrement aux professeurs de lycée, les professeurs de collège intéressés pourront assister à la conférence. Si celle-ci vous intéresse, merci de me le signaler afin de faciliter l'organisation de la journée.

Pour plus de détails sur l'ensemble des modules : <https://extranet.ac-dijon.fr/paf/recherche.php>

**Fin des inscriptions : 30 septembre 2018**

### INFORMATIONS DIVERSES

➤ **La préparation aux concours**

Vous trouverez sur les sites nationaux et académiques les textes de référence.

Chaque année, certains professeurs, titulaires ou contractuels, s'inscrivent aux différents concours de recrutement. Je ne peux que vous encourager dans cette démarche. N'hésitez pas à me solliciter si besoin pour vous accompagner dans cette préparation, notamment pour étudier les modalités qui pourraient vous être proposées.

➤ **PPCR**

Les professeurs éligibles au rendez-vous de carrière retrouveront les informations utiles à la préparation des entretiens sur le site national :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html> .

Des informations seront communiquées via l'établissement pour préparer les entretiens.

Pour terminer je vous invite à consulter régulièrement votre messagerie professionnelle ainsi que le site académique (général / disciplinaire) sur lequel vous retrouverez tout au long de l'année les actualités et informations utiles à la conduite de vos missions.

Je souhaite à chacun d'entre vous une excellente année scolaire et reste à votre écoute pour vous accompagner dans la conduite de vos missions.

Bien cordialement